

dité maille, est sans doute une réduction de la fameuse... M. Goren... Non, non, me dit-il, je vous le donne en mille... Et comme je demandais... Elle avait l'intention d'en faire des milliers de semblables pour le nouvel an... Elles devaient être remplies de fondants, et vendues comme cadeaux d'étranges... Macabre, mais vrai!

NOUVELLES DU JOUR

La vente des immeubles militaires inutiles
Paris, 3 janvier. — L'Officiel promulgue la loi autorisant la vente des immeubles militaires, devenus inutiles aux besoins du service, pour en affecter le montant à des travaux de casernement.

Les établissements Caill
Paris, 3 janvier. — On assure que le Conseil d'administration des établissements Caill aurait décidé de transférer à Donai et à Denain les ateliers de Grenoble.

Reprise du drame de Jeanne d'Arc
Paris, 3 janvier. — Ce soir a été repris, à la Porte-St-Martin, *Jeanne d'Arc*, drame légendaire en 3 parties et 6 tableaux, de M. J. Barbier, pour lequel Gounod a écrit 16 morceaux. Mme Sarah Bernhardt jouait Jeanne d'Arc.

Les décrets et la mise en scène ont contribué beaucoup à ce grand succès.

L'incident du roi d'Italie
Rome, 3 janvier. — Le roi, accompagné d'un aide-de-camp, était, ce matin, sur une jument, quand, à la Porte-Majeure, la jument glissa et s'abattit.

L'Italie et la Russie
Rome, 3 janvier. — Dans les cercles diplomatiques on remarque qu'à la réception du corps diplomatique au Quirinal, le roi s'est montré particulièrement aimable pour l'ambassadeur de Russie. On voit y voir un rapprochement des deux pays, au vu d'un ordre de Berlin.

L'impressionnisme du Brésil
Opôrtô, 3 janvier. — Les dépouilles de Dona Théria a été transportée à midi, en l'église de Lapa, où un service funèbre a été célébré par le cardinal-archevêque, en présence de toute la famille impériale, à l'exception de Dom Pedro, et d'une assistance nombreuse.

M. Thévenet et l'apaisement
Paris, 3 janvier. — On assure que plusieurs collègues de M. Thévenet, ayant insisté dans le dernier conseil tenu à l'Élysée pour que le gouvernement victorien aux dernières élections, soit autorisé à montrer magnanimité, le garde des sceaux s'y est opposé énergiquement.

La discorde artistique
Paris, 3 janvier. — Le bruit court, hier soir, que le comité de la société des artistes français était disposé à donner sa démission en bloc, vu l'impossibilité démorale d'arriver à une entente entre les deux groupes.

Messieurs de missionnaires
L'Univers a reçu la lettre suivante :
« Du couvent des capucins de Versailles, le 1er janvier 1890.

« Monsieur le Directeur,
« La nouvelle que vous annoncez de la messe de deux missionnaires français entre Zélie et Hervé est malheureusement trop vraie. Un télégramme du T. R. P. Provincial des capucins de Toulouse, auquel est jointe copie de deux lettres, nous apprend que les deux missionnaires, le R. P. Ambroise de Sorrières (diocèse de Poitiers) et le R. P. Eudème d'Épône (diocèse de Valence).

« Le premier, dans le monde, Auguste-Tapiste, Pierre Potier n'était que de trente-trois ans et était parti pour la mission des Galles, en février 1887. L'autre, âgé de sept ans, Joseph Raynes était âgé de quarante-sept ans. Il était un des plus anciens parmi les missionnaires actuels en Galles. Il avait fait de grands services à la mission et son expérience du pays en faisait espérer de nouveaux. Ils venaient tous deux d'Obéck, à Harar pour remplacer M. Taurin, qui annonçait prochainement son intention de s'en aller vers les Galles-Anciens de l'autre côté du fleuve Awachi. Les desservants de Dieu sont impénétrables !

« Tout autre détail nous manque sur ce massacre et sur ses causes.
« A regret, connaissez le directeur, mes plus respectueuses salutations.
« Fr. Eudème,
« capucin, secrétaire provincial. »

M. de Bismarck au Reichstag
Berlin, 3 janvier. — La santé de M. de Bismarck s'étant améliorée, le Reichstag, qui va revenir à Berlin prendra part aux délibérations du Reichstag.

Le rétablissement de la haute intervention
Paris, 3 janvier. — L'évaluation des propriétés bâties prescrite par la loi du 8 août 1885 vient d'être complètement terminée sur le terrain. Il ne reste plus qu'à coordonner les résultats de cette enquête, de les faire considérer et est actuellement dans les bureaux des directeurs départementaux des contributions directes et dans ceux de la direction générale.

Le recensement qui vient d'être effectué a permis de recueillir, tant sur la nature et l'affectation des propriétés bâties que sur leurs conditions actuelles d'existence et d'exploitation dans les divers catégories de communes, des données précieuses au double point de vue de l'administration financière et de la science économique.

Explosion à la dynamite
New-York, 3 janvier. — On a essayé de faire sauter avec de la dynamite l'Opéra de Millvale, en Pennsylvanie.

Les établissements Caill
Paris, 3 janvier. — On assure que le Conseil d'administration des établissements Caill aurait décidé de transférer à Donai et à Denain les ateliers de Grenoble.

Reprise du drame de Jeanne d'Arc
Paris, 3 janvier. — Ce soir a été repris, à la Porte-St-Martin, *Jeanne d'Arc*, drame légendaire en 3 parties et 6 tableaux, de M. J. Barbier, pour lequel Gounod a écrit 16 morceaux. Mme Sarah Bernhardt jouait Jeanne d'Arc.

Les décrets et la mise en scène ont contribué beaucoup à ce grand succès.

L'incident du roi d'Italie
Rome, 3 janvier. — Le roi, accompagné d'un aide-de-camp, était, ce matin, sur une jument, quand, à la Porte-Majeure, la jument glissa et s'abattit.

L'Italie et la Russie
Rome, 3 janvier. — Dans les cercles diplomatiques on remarque qu'à la réception du corps diplomatique au Quirinal, le roi s'est montré particulièrement aimable pour l'ambassadeur de Russie. On voit y voir un rapprochement des deux pays, au vu d'un ordre de Berlin.

L'impressionnisme du Brésil
Opôrtô, 3 janvier. — Les dépouilles de Dona Théria a été transportée à midi, en l'église de Lapa, où un service funèbre a été célébré par le cardinal-archevêque, en présence de toute la famille impériale, à l'exception de Dom Pedro, et d'une assistance nombreuse.

M. Thévenet et l'apaisement
Paris, 3 janvier. — On assure que plusieurs collègues de M. Thévenet, ayant insisté dans le dernier conseil tenu à l'Élysée pour que le gouvernement victorien aux dernières élections, soit autorisé à montrer magnanimité, le garde des sceaux s'y est opposé énergiquement.

La discorde artistique
Paris, 3 janvier. — Le bruit court, hier soir, que le comité de la société des artistes français était disposé à donner sa démission en bloc, vu l'impossibilité démorale d'arriver à une entente entre les deux groupes.

Messieurs de missionnaires
L'Univers a reçu la lettre suivante :
« Du couvent des capucins de Versailles, le 1er janvier 1890.

« Monsieur le Directeur,
« La nouvelle que vous annoncez de la messe de deux missionnaires français entre Zélie et Hervé est malheureusement trop vraie. Un télégramme du T. R. P. Provincial des capucins de Toulouse, auquel est jointe copie de deux lettres, nous apprend que les deux missionnaires, le R. P. Ambroise de Sorrières (diocèse de Poitiers) et le R. P. Eudème d'Épône (diocèse de Valence).

« Le premier, dans le monde, Auguste-Tapiste, Pierre Potier n'était que de trente-trois ans et était parti pour la mission des Galles, en février 1887. L'autre, âgé de sept ans, Joseph Raynes était âgé de quarante-sept ans. Il était un des plus anciens parmi les missionnaires actuels en Galles. Il avait fait de grands services à la mission et son expérience du pays en faisait espérer de nouveaux. Ils venaient tous deux d'Obéck, à Harar pour remplacer M. Taurin, qui annonçait prochainement son intention de s'en aller vers les Galles-Anciens de l'autre côté du fleuve Awachi. Les desservants de Dieu sont impénétrables !

« Tout autre détail nous manque sur ce massacre et sur ses causes.
« A regret, connaissez le directeur, mes plus respectueuses salutations.
« Fr. Eudème,
« capucin, secrétaire provincial. »

M. de Bismarck au Reichstag
Berlin, 3 janvier. — La santé de M. de Bismarck s'étant améliorée, le Reichstag, qui va revenir à Berlin prendra part aux délibérations du Reichstag.

Le rétablissement de la haute intervention
Paris, 3 janvier. — L'évaluation des propriétés bâties prescrite par la loi du 8 août 1885 vient d'être complètement terminée sur le terrain. Il ne reste plus qu'à coordonner les résultats de cette enquête, de les faire considérer et est actuellement dans les bureaux des directeurs départementaux des contributions directes et dans ceux de la direction générale.

« un individu malade de l'influenza était mort tout d'un coup près du marché aux poissons. Il est temps de couper les ailes à ce canard qui avait prouvé sa valeur en cette extension qu'il était l'objet de toutes les conversations. Le mort est d'ailleurs très vivant. C'est un ouvrier tisserand qui, pour guérir un violent rhume qu'il nommait *influenza*, n'avait rien de mieux que de boire de l'alcool dans tous les cabarets de la ville et avait fini, jeudi, par tomber ivre mort sur la place de Trichou vers les onze heures et demie du soir. Il est à été qu'il est pour une nuit de repos et une frictions émollientes.

Pour se casser la jambe, il n'est pas besoin de tomber d'une bien grande hauteur.
Maisonville Leplat, demeurant rue des fleurs, vient de faire l'expérience à ses dépens.

Un autre accident du même genre a eu lieu presque à la même heure au pont Morel, où un pauvre vaillant aveugle, du nom de Charles Dujardin, est tombé et s'est démis l'épaule gauche.

Un arrestation pour escroquerie. — Les agents de sûreté Droulez et Quint ont arrêté vendredi, vers midi, un marchand d'articles de Paris, nommé Albert H..., rue des Longues Haies, en vertu d'un mandat d'arrêt pour escroquerie, lancé par M. Légrand, juge d'instruction.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Fidele Broways, teinturier, âgé de 75 ans, demeurant rue du Moulin-de-Roubais, 58. Ses funérailles auront lieu le samedi 6 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

Wattrelos. — Les *Enfants de la Lyre* sont convoqués pour le samedi 5, à 9 heures du soir, pour la répétition générale.

La direction de la Vieille-Place. — L'Onion a été élu par les individus qui ont saisi la direction de la Vieille-Place, sont des gens de la pire espèce. Voici leurs noms : Desroses Louis, Desroses Louis et Mercier Léopold. Les deux premiers ont été élus par les individus qui ont saisi la direction de la Vieille-Place, sont des gens de la pire espèce.

Préparation des tableaux de rectifications. 10 jours, délai 10 janvier; délai accordé pour dresser les tableaux de rectifications, 4 jours, délai 14 janvier; publication des tableaux de rectifications, 1 jour, délai 15 janvier; délai ouvert aux réclamations, 3 jours, délai 18 janvier; délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations, 5 jours, délai 19 janvier; délai pour la notification des dernières décisions des commissions, 3 jours, délai 22 janvier; délai d'appel devant le juge-de-peace, 5 jours, délai 17 février; délai pour les décisions du juge-de-peace, 10 jours, délai 27 février; délai pour les notifications des décisions du juge-de-peace, 3 jours, délai 2 mars; clôture définitive de la liste, 31 mars.

Le parquage du Raverdi. — Comme nous l'avons annoncé, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Alfred Vanomme. Elle a rendu, le 24 décembre, un arrêt qui a été l'objet d'un grand intérêt.

La commission du Sénat. chargée d'examiner cette proposition, a exprimé le désir d'adopter, à ce sujet, l'avis des chambres de commerce.

M. le Ministre du Commerce vient d'adresser aux membres des chambres de commerce la lettre-circulaire suivante :
« Paris, 23 décembre 1889.

« Messieurs,
« La Chambre des députés a, dans sa séance du 5 juillet 1889, adopté une proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 22 mars 1884, relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce.

« La commission du Sénat, chargée d'examiner cette proposition, a exprimé le désir d'adopter, à ce sujet, l'avis des chambres de commerce.

La rixe de la Makellerie. — C'est à la Makellerie, si nos lecteurs s'en souviennent, qu'ont lieu, à une époque, une rixe qui se termina par la mort d'un homme, et où les agents furent obligés de faire feu.

Un meurtre tombé dans une chaudière. — Mme Deshayes avait, vendredi, l'imprudence de laisser au milieu de la chaudière, jouant sa petite fille Victoire, âgée de quatre ans. Louis Deshayes, rempli d'eau bouillante, la pauvre enfant y tomba et se fit de telles brûlures aux jambes qu'elle a dû être transportée à l'hôpital. Son état est désespéré.

Un meurtre par commode. — L'agent Vateau, de service jeudi rue du Grand-Chemin, vers deux heures et demie, aperçut un individu très valide, qui menaçait de porter un coup de poignard sur le visage d'un jeune homme, qui se trouvait chez le commissaire de police.

Le père et la mère. — Saint-Riquier (Somme), le 20 mai 1889. — Depuis plus de dix ans, mon père souffrait de douleurs rhumatismales qui l'empêchaient souvent de travailler. Depuis un an, il a été complètement paralysé. Ma mère souffrait de violentes maux de tête; elle a aussi employé vos Pilules sucrées et s'en est très bien trouvée. (Sig. leg.) HECTOR MELNER, à M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Valenciennes, Paris.

Le rixé de la Makellerie. — C'est à la Makellerie, si nos lecteurs s'en souviennent, qu'ont lieu, à une époque, une rixe qui se termina par la mort d'un homme, et où les agents furent obligés de faire feu.

Un meurtre tombé dans une chaudière. — Mme Deshayes avait, vendredi, l'imprudence de laisser au milieu de la chaudière, jouant sa petite fille Victoire, âgée de quatre ans. Louis Deshayes, rempli d'eau bouillante, la pauvre enfant y tomba et se fit de telles brûlures aux jambes qu'elle a dû être transportée à l'hôpital. Son état est désespéré.

Un meurtre par commode. — L'agent Vateau, de service jeudi rue du Grand-Chemin, vers deux heures et demie, aperçut un individu très valide, qui menaçait de porter un coup de poignard sur le visage d'un jeune homme, qui se trouvait chez le commissaire de police.

Le père et la mère. — Saint-Riquier (Somme), le 20 mai 1889. — Depuis plus de dix ans, mon père souffrait de douleurs rhumatismales qui l'empêchaient souvent de travailler. Depuis un an, il a été complètement paralysé. Ma mère souffrait de violentes maux de tête; elle a aussi employé vos Pilules sucrées et s'en est très bien trouvée. (Sig. leg.) HECTOR MELNER, à M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Valenciennes, Paris.

« à cette invitation et traita l'agent de voler, de s..., lui prénudant avec des gestes tragiques, que ses enfants eurent de faire dans l'année.

Blanco-Beau. — La 186e section des Prévoyants de l'Avenir informe ses membres que la recette mensuelle aura lieu le dimanche 5 janvier, de 10 h. à 11 h., et l'assemblée générale aura lieu le dimanche 12 janvier, à 8 h. du soir, au siège de la société, établissement du 96 Hussards, au Blanco-Beau.

Bondoux. — Une tourterelle. — Les trois frères Squidini Adolphe, 23, rue de Valenciennes, et les autres plus jeunes, qui à 10 heures, avaient travaillé jusqu'à 5 heures du matin à la distillerie de la gare des Francs, la nuit du 31 décembre au 1er janvier, ils rentraient leur domicile, en compagnie de deux autres jeunes gens, Charles Vincent et le sieur Rouquet. Adolphe procédait quelque peu les autres. Arrivé en face de la maison habitée par la famille Bhooghe, il souleva la bonne amie à un des fils, Louis, qui se trouvait sur le seuil de sa porte, celui-ci répondit : « Je te souhaite paraitement. Ades est tout ce court dialogue. Tu me connais bien, dit Squidini. — Oui, je te connais pour un faussaire. — Il faudrait être dans la peau pour être un faussaire. Aussitôt Bhooghe applaudit l'intérieur : Arrivez, vous autres; ils sont tous là !

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Fidele Broways, teinturier, âgé de 75 ans, demeurant rue du Moulin-de-Roubais, 58. Ses funérailles auront lieu le samedi 6 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

Wattrelos. — Les *Enfants de la Lyre* sont convoqués pour le samedi 5, à 9 heures du soir, pour la répétition générale.

La direction de la Vieille-Place. — L'Onion a été élu par les individus qui ont saisi la direction de la Vieille-Place, sont des gens de la pire espèce. Voici leurs noms : Desroses Louis, Desroses Louis et Mercier Léopold. Les deux premiers ont été élus par les individus qui ont saisi la direction de la Vieille-Place, sont des gens de la pire espèce.

Préparation des tableaux de rectifications. 10 jours, délai 10 janvier; délai accordé pour dresser les tableaux de rectifications, 4 jours, délai 14 janvier; publication des tableaux de rectifications, 1 jour, délai 15 janvier; délai ouvert aux réclamations, 3 jours, délai 18 janvier; délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations, 5 jours, délai 19 janvier; délai pour la notification des dernières décisions des commissions, 3 jours, délai 22 janvier; délai d'appel devant le juge-de-peace, 5 jours, délai 17 février; délai pour les décisions du juge-de-peace, 10 jours, délai 27 février; délai pour les notifications des décisions du juge-de-peace, 3 jours, délai 2 mars; clôture définitive de la liste, 31 mars.

Le parquage du Raverdi. — Comme nous l'avons annoncé, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Alfred Vanomme. Elle a rendu, le 24 décembre, un arrêt qui a été l'objet d'un grand intérêt.

La commission du Sénat. chargée d'examiner cette proposition, a exprimé le désir d'adopter, à ce sujet, l'avis des chambres de commerce.

M. le Ministre du Commerce vient d'adresser aux membres des chambres de commerce la lettre-circulaire suivante :
« Paris, 23 décembre 1889.

« Messieurs,
« La Chambre des députés a, dans sa séance du 5 juillet 1889, adopté une proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 22 mars 1884, relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce.

« La commission du Sénat, chargée d'examiner cette proposition, a exprimé le désir d'adopter, à ce sujet, l'avis des chambres de commerce.

La rixe de la Makellerie. — C'est à la Makellerie, si nos lecteurs s'en souviennent, qu'ont lieu, à une époque, une rixe qui se termina par la mort d'un homme, et où les agents furent obligés de faire feu.

Un meurtre tombé dans une chaudière. — Mme Deshayes avait, vendredi, l'imprudence de laisser au milieu de la chaudière, jouant sa petite fille Victoire, âgée de quatre ans. Louis Deshayes, rempli d'eau bouillante, la pauvre enfant y tomba et se fit de telles brûlures aux jambes qu'elle a dû être transportée à l'hôpital. Son état est désespéré.

Un meurtre par commode. — L'agent Vateau, de service jeudi rue du Grand-Chemin, vers deux heures et demie, aperçut un individu très valide, qui menaçait de porter un coup de poignard sur le visage d'un jeune homme, qui se trouvait chez le commissaire de police.

Le père et la mère. — Saint-Riquier (Somme), le 20 mai 1889. — Depuis plus de dix ans, mon père souffrait de douleurs rhumatismales qui l'empêchaient souvent de travailler. Depuis un an, il a été complètement paralysé. Ma mère souffrait de violentes maux de tête; elle a aussi employé vos Pilules sucrées et s'en est très bien trouvée. (Sig. leg.) HECTOR MELNER, à M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Valenciennes, Paris.

La rixe de la Makellerie. — C'est à la Makellerie, si nos lecteurs s'en souviennent, qu'ont lieu, à une époque, une rixe qui se termina par la mort d'un homme, et où les agents furent obligés de faire feu.

Un meurtre tombé dans une chaudière. — Mme Deshayes avait, vendredi, l'imprudence de laisser au milieu de la chaudière, jouant sa petite fille Victoire, âgée de quatre ans. Louis Deshayes, rempli d'eau bouillante, la pauvre enfant y tomba et se fit de telles brûlures aux jambes qu'elle a dû être transportée à l'hôpital. Son état est désespéré.

Un meurtre par commode. — L'agent Vateau, de service jeudi rue du Grand-Chemin, vers deux heures et demie, aperçut un individu très valide, qui menaçait de porter un coup de poignard sur le visage d'un jeune homme, qui se trouvait chez le commissaire de police.

Le père et la mère. — Saint-Riquier (Somme), le 20 mai 1889. — Depuis plus de dix ans, mon père souffrait de douleurs rhumatismales qui l'empêchaient souvent de travailler. Depuis un an, il a été complètement paralysé. Ma mère souffrait de violentes maux de tête; elle a aussi employé vos Pilules sucrées et s'en est très bien trouvée. (Sig. leg.) HECTOR MELNER, à M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Valenciennes, Paris.

La rixe de la Makellerie. — C'est à la Makellerie, si nos lecteurs s'en souviennent, qu'ont lieu, à une époque, une rixe qui se termina par la mort d'un homme, et où les agents furent obligés de faire feu.

Un meurtre tombé dans une chaudière. — Mme Deshayes avait, vendredi, l'imprudence de laisser au milieu de la chaudière, jouant sa petite fille Victoire, âgée de quatre ans. Louis Deshayes, rempli d'eau bouillante, la pauvre enfant y tomba et se fit de telles brûlures aux jambes qu'elle a dû être transportée à l'hôpital. Son état est désespéré.

Un meurtre par commode. — L'agent Vateau, de service jeudi rue du Grand-Chemin, vers deux heures et demie, aperçut un individu très valide, qui menaçait de porter un coup de poignard sur le visage d'un jeune homme, qui se trouvait chez le commissaire de police.

« avoir vu J. L... monter l'escalier, mais elle nia énergiquement. L'affaire qui, comme on le voit, n'est pas des plus claires, en est là.

Blanco-Beau. — La 186e section des Prévoyants de l'Avenir informe ses membres que la recette mensuelle aura lieu le dimanche 5 janvier, de 10 h. à 11 h., et l'assemblée générale aura lieu le dimanche 12 janvier, à 8 h. du soir, au siège de la société, établissement du 96 Hussards, au Blanco-Beau.

Bondoux. — Une tourterelle. — Les trois frères Squidini Adolphe, 23, rue de Valenciennes, et les autres plus jeunes, qui à 10 heures, avaient travaillé jusqu'à 5 heures du matin à la distillerie de la gare des Francs, la nuit du 31 décembre au 1er janvier, ils rentraient leur domicile, en compagnie de deux autres jeunes gens, Charles Vincent et le sieur Rouquet. Adolphe procédait quelque peu les autres. Arrivé en face de la maison habitée par la famille Bhooghe, il souleva la bonne amie à un des fils, Louis, qui se trouvait sur le seuil de sa porte, celui-ci répondit : « Je te souhaite paraitement. Ades est tout ce court dialogue. Tu me connais bien, dit Squidini. — Oui, je te connais pour un faussaire. — Il faudrait être dans la peau pour être un faussaire. Aussitôt Bhooghe applaudit l'intérieur : Arrivez, vous autres; ils sont tous là !

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Fidele Broways, teinturier, âgé de 75 ans, demeurant rue du Moulin-de-Roubais, 58. Ses funérailles auront lieu le samedi 6 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

Wattrelos. — Les *Enfants de la Lyre* sont convoqués pour le samedi 5, à 9 heures du soir, pour la répétition générale.

La direction de la Vieille-Place. — L'Onion a été élu par les individus qui ont saisi la direction de la Vieille-Place, sont des gens de la pire espèce. Voici leurs noms : Desroses Louis, Desroses Louis et Mercier Léopold. Les deux premiers ont été élus par les individus qui ont saisi la direction de la Vieille-Place, sont des gens de la pire espèce.

Préparation des tableaux de rectifications. 10 jours, délai 10 janvier; délai accordé pour dresser les tableaux de rectifications, 4 jours, délai 14 janvier; publication des tableaux de rectifications, 1 jour, délai 15 janvier; délai ouvert aux réclamations, 3 jours, délai 18 janvier; délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations, 5 jours, délai 19 janvier; délai pour la notification des dernières décisions des commissions, 3 jours, délai 22 janvier; délai d'appel devant le juge-de-peace, 5 jours, délai 17 février; délai pour les décisions du juge-de-peace, 10 jours, délai 27 février; délai pour les notifications des décisions du juge-de-peace, 3 jours, délai 2 mars; clôture définitive de la liste, 31 mars.

Le parquage du Raverdi. — Comme nous l'avons annoncé, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Alfred Vanomme. Elle a rendu, le 24 décembre, un arrêt qui a été l'objet d'un grand intérêt.

La commission du Sénat. chargée d'examiner cette proposition, a exprimé le désir d'adopter, à ce sujet, l'avis des chambres de commerce.

M. le Ministre du Commerce vient d'adresser aux membres des chambres de commerce la lettre-circulaire suivante :
« Paris, 23 décembre 1889.

« Messieurs,
« La Chambre des députés a, dans sa séance du 5 juillet 1889, adopté une proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 22 mars 1884, relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce.

« La commission du Sénat, chargée d'examiner cette proposition, a exprimé le désir d'adopter, à ce sujet, l'avis des chambres de commerce.

La rixe de la Makellerie. — C'est à la Makellerie, si nos lecteurs s'en souviennent, qu'ont lieu, à une époque, une rixe qui se termina par la mort d'un homme, et où les agents furent obligés de faire feu.

Un meurtre tombé dans une chaudière. — Mme Deshayes avait, vendredi, l'imprudence de laisser au milieu de la chaudière, jouant sa petite fille Victoire, âgée de quatre ans. Louis Deshayes, rempli d'eau bouillante, la pauvre enfant y tomba et se fit de telles brûlures aux jambes qu'elle a dû être transportée à l'hôpital. Son état est désespéré.

Un meurtre par commode. — L'agent Vateau, de service jeudi rue du Grand-Chemin, vers deux heures et demie, aperçut un individu très valide, qui menaçait de porter un coup de poignard sur le visage d'un jeune homme, qui se trouvait chez le commissaire de police.

Le père et la mère. — Saint-Riquier (Somme), le 20 mai 1889. — Depuis plus de dix ans, mon père souffrait de douleurs rhumatismales qui l'empêchaient souvent de travailler. Depuis un an, il a été complètement paralysé. Ma mère souffrait de violentes maux de tête; elle a aussi employé vos Pilules sucrées et s'en est très bien trouvée. (Sig. leg.) HECTOR MELNER, à M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Valenciennes, Paris.

La rixe de la Makellerie. — C'est à la Makellerie, si nos lecteurs s'en souviennent, qu'ont lieu, à une époque, une rixe qui se termina par la mort d'un homme, et où les agents furent obligés de faire feu.

Un meurtre tombé dans une chaudière. — Mme Deshayes avait, vendredi, l'imprudence de laisser au milieu de la chaudière, jouant sa petite fille Victoire, âgée de quatre ans. Louis Deshayes, rempli d'eau bouillante, la pauvre enfant y tomba et se fit de telles brûlures aux jambes qu'elle a dû être transportée à l'hôpital. Son état est désespéré.

Un meurtre par commode. — L'agent Vateau, de service jeudi rue du Grand-Chemin, vers deux heures et demie, aperçut un individu très valide, qui menaçait de porter un coup de poignard sur le visage d'un jeune homme, qui se trouvait chez le commissaire de police.

Le père et la mère. — Saint-Riquier (Somme), le 20 mai 1889. — Depuis plus de dix ans, mon père souffrait de douleurs rhumatismales qui l'empêchaient souvent de travailler. Depuis un an, il a été complètement paralysé. Ma mère souffrait de violentes maux de tête; elle a aussi employé vos Pilules sucrées et s'en est très bien trouvée. (Sig. leg.) HECTOR MELNER, à M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Valenciennes, Paris.

La rixe de la Makellerie. — C'est à la Makellerie, si nos lecteurs s'en souviennent, qu'ont lieu, à une époque, une rixe qui se termina par la mort d'un homme, et où les agents furent obligés de faire feu.

Un meurtre tombé dans une chaudière. — Mme Deshayes avait, vendredi, l'imprudence de laisser au milieu de la chaudière, jouant sa petite fille Victoire, âgée de quatre ans. Louis Deshayes, rempli d'eau bouillante, la pauvre enfant y tomba et se fit de telles brûlures aux jambes qu'elle a dû être transportée à l'hôpital. Son état est désespéré.

Un meurtre par commode. — L'agent Vateau, de service jeudi rue du Grand-Chemin, vers deux heures et demie, aperçut un individu très valide, qui menaçait de porter un coup de poignard sur le visage d'un jeune homme, qui se trouvait chez le commissaire de police.

« sans aucune base. Je viens de voir le ministre, et puis de la circonscription. M. Rivard, de la Loire-Inférieure, M. de la Roche, des Vosges, M. Valadier, du Gard, M. de la Roche, de la Manche, sont de pure conjecture jusqu'à présent.

Blanco-Beau. — La 186e section des Prévoyants de l'Avenir informe ses membres que la recette mensuelle aura lieu le dimanche 5 janvier, de 10 h. à 11 h., et l'assemblée générale aura lieu le dimanche 12 janvier, à 8 h. du soir, au siège de la société, établissement du 96 Hussards, au Blanco-Beau.

Bondoux. — Une tourterelle. — Les trois frères Squidini Adolphe, 23, rue de Valenciennes, et les autres plus jeunes, qui à 10 heures, avaient travaillé jusqu'à 5 heures du matin à la distillerie de la gare des Francs, la nuit du 31 décembre au 1er janvier, ils rentraient leur domicile, en compagnie de deux autres jeunes gens, Charles Vincent et le sieur Rouquet. Adolphe procédait quelque peu les autres. Arrivé en face de la maison habitée par la famille Bhooghe, il souleva la bonne amie à un des fils, Louis, qui se trouvait sur le seuil de sa porte, celui-ci répondit : « Je te souhaite paraitement. Ades est tout ce court dialogue. Tu me connais bien, dit Squidini. — Oui, je te connais pour un faussaire. — Il faudrait être dans la peau pour être un faussaire. Aussitôt Bhooghe applaudit l'intérieur : Arrivez, vous autres; ils sont tous là !

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Fidele Broways, teinturier, âgé de 75 ans, demeurant rue du Moulin-de-Roubais, 58. Ses funérailles auront lieu le samedi 6 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

Wattrelos. — Les *Enfants de la Lyre* sont convoqués pour le samedi 5, à 9 heures du soir, pour la répétition générale.

La direction de la Vieille-Place. — L'Onion a été élu par les individus qui ont saisi la direction de la Vieille-Place, sont des gens de la pire espèce. Voici leurs noms : Desroses Louis, Desroses Louis et Mercier Léopold. Les deux premiers ont été élus par les individus qui ont saisi la direction de la Vieille-Place, sont des gens de la pire espèce.

Préparation des tableaux de rectifications. 10 jours, délai 10 janvier; délai accordé pour dresser les tableaux de rectifications, 4 jours, délai 14 janvier; publication des tableaux de rectifications, 1 jour, délai 15 janvier; délai ouvert aux réclamations, 3 jours, délai 18 janvier; délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations, 5 jours, délai 19 janvier